

Demandeur	nom et prénom : adresse : tél. fixe : portable : mail : @
Si le bénéficiaire est autre que le demandeur	nom et prénom : adresse : tél. fixe : portable : mail : @
Objet de la demande	stationnement d'un camion de déménagement stockage de matériaux (bois, pierres, etc...) échafaudage terrasse de café autres :
Localisation	références cadastrales : section n° parcelle n° lieudit : voie(s) intéressée(s) : Route Nationale n° 122 Route Départementale n° Voie Communale n° dite ou rue :
En cas de travaux à l'entreprise	nom de l'entreprise : adresse : tél. fixe : portable : mail : @
Période d'occupation	du au
Pièces à joindre à la demande	plan de situation (extrait cadastre) plan de l'occupation du domaine public (avec cotes si nécessaires)
<p><i>La commune est chargée de la conservation et de la surveillance de la voirie. A ce titre, elle dispose de pouvoirs de police qui lui permettent d'assurer la liberté, la commodité et la sûreté de la circulation sur les voies publiques et les voies privées ouvertes à la circulation publique. Pour des raisons d'intérêt général et de sécurité des usagers, votre permission de voirie peut être refusée. Elle peut également être assortie de prescriptions. Aucune permission de voirie ne peut être délivrée si la liberté, la commodité ou la sûreté de la circulation sur une voie peuvent être compromises.</i></p>	

A _____, je Signature du demandeur

reçu en mairie le :

- DP commune => instruction service technique de la mairie
- DP Département ou État => service gestionnaire de la voirie pour suite à donner
- Agence Départementale du Conseil Départemental, s'agissant d'une RD en et hors agglomération ;
- DIR Centre de St Mamet (DIR), s'agissant de la RN 122 en et hors agglomération ;

avec avis favorable / défavorable

observations éventuelles et motivation de l'avis défavorable :

A Arpajon-sur-Cère, le
Le Maire,